

Programme de formation professionnelle

La non discrimination chez les professionnels immobiliers

Durée (présentiel/distanciel)	7 heures
Nombre de places	8
Nombre minimum d'inscrits	

Présentation générale :

La **formation discrimination en immobilier** est une formation obligatoire instituée par le décret du 14 octobre 2020 à effectuer tous les trois ans afin de pouvoir renouveler la carte professionnelle et les cartes d'habilitation des salariés et mandataires.

Cette formation répond à un constat : la discrimination à l'accès au logement. La mise en place de cette obligation a vocation à faire diminuer les cas de discrimination opérée directement par le bailleur ou par l'intermédiaire de l'agent immobilier.

Cette formation suppose d'avoir une certaine connaissance des textes légaux et de la notion de discrimination et donc de recevoir une formation appropriée et adaptée aux métiers de l'immobilier.

Objectifs :

- Faire diminuer la discrimination à l'accès au logement, la discrimination opérée directement par le bailleur ou par l'intermédiaire de l'AI/MI
- Avoir une bonne connaissance des textes légaux en matière de lutte contre la discrimination
- Avoir les premiers réflexes de lutte contre les discriminations.
- Avoir connaissance des sanctions en cas de discrimination dans le logement

Programme :

1. Les textes légaux et réglementaires sur la non discrimination

Pourquoi une obligation de formation sur ce thème? Le point de départ d'une obligation.
Que dit la Loi sur la discrimination et son incrimination?

- Le Code pénal

- La Code de déontologie immobilière

Intérêt pratique : Présentation et atelier sur les formes de discrimination dans l'immobilier

2. Les mécanismes psychologiques de la discrimination

Les mécanismes de la discrimination chez les professionnels de l'immobilier : le cheminement psychique de la discrimination
Les comportements discriminatoires rencontrés et les réponses à apporter vis à vis de la discrimination chez les bailleurs et vendeurs.

- les causes de discrimination les plus courantes

- les cas de discrimination rencontrés régulièrement et dont l'on ne soupçonne que très rarement la qualification de discrimination.

Intérêt pratique : Réflexion autour de la discrimination à partir de cas pratiques

3. La discrimination dans les locations et/ou dans les ventes et/ou dans la gestion

Illustration de la discrimination et la réponse à apporter à leurs auteurs

Les peines encourues

Les solutions possibles pour endiguer ces situations : améliorer sa politique anti-discrimination

Intérêt pratique : Préparer sa politique anti-discrimination

Exercice de clôture : Evaluation sur la discrimination chez les professionnels de l'immobilier

Moyens pédagogiques :

- Ressources documentaire sur la réglementation
- Mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de présentation
- Support de formation fourni en fin de formation

Documents et Équipements nécessaires :

Aucun document n'est nécessaire pour les participants.

Un support sera remis en fin de formation. Ordinateur équipé d'une caméra et microphone avec une connexion Internet stable en cas de formation en visioconférence

Ordinateur ou smartphone équipé d'une connexion web pour le présentiel (pour les exercices)

Type de public :

Niveau Débutant

Agent et mandataire immobilier, tout administrateur de biens immobilier (propriétaire, bailleur, loueur), toute personne intéressée par l'immobilier...

Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation

Méthodes pédagogiques :

Tout au long de la formation, sont alternées plusieurs méthodes de formation : magistrale, découverte et interrogative.

Évaluation, modalités d'évaluation & sanctions :

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation par un questionnaire

Références du formateur :

Aurélié Joubert - Directrice juridique et Formatrice en Droit

Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise

Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologies, de l'innovation et de la protection de données

Durée et modalités d'inscription :

Les sessions de formation sont organisées en intraentreprise. Les dates de formation sont convenues d'un commun accord entre l'OF et le client. Sauf disponibilité plus rapide, le délai moyen d'accès à la formation est de 2/3 mois.

Accessibilité :

La formation juridique pour non juriste est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapprochée et est en contact avec l'Agefiph 45.

Débouchés :

Au terme de la formation, l'agent immobilier peut faire valoir cette formation dans le renouvellement de sa carte professionnelle.

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Aurélie Joubert (« *très bon et excellent* ») : **87% en 2021** (100% en 2020, 100% en 2019, 100% en 2018 et 100% en 2017) et (« Satisfaisant ») 13 % en 2021.
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **100% en 2021** (100 % en 2020, 100% en 2019, 98% en 2018 et 100% en 2017)